

DÉPARTEMENT

HERAULT

# EXTRAIT DU REGISTRE

## des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

## NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés > h. Comité Syndical	En exercice	Présents
37	37	19

Séance du 26 mai 2011

## Date de la convocation

14-04-11

## Date d'affichage

14-04-11

## Objet de la Délibération

2011-05-11  
Tourisme

L'an deux mille onze

Et le vingt six mai

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL BELLIDO** (CdC Le Minervois), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **JP CRASSUS** CdC du Saint-Chinianais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **Y.POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général).

**SOUS-PREFECTURE**  
**REÇU LE**  
**23 JUN 2011**  
**SERVICE COURRIER**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et par notification  
après dépôt en Préfecture

310511

310511

## Objet : Tourisme

### 1 - Plan Qualité Identitaire

Le programme Leader Itinérance accompagne financièrement la mise en place du Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique 2009-2013 (SLODT) du Pays Haut Languedoc et Vignobles, qui se décline en cinq axes stratégiques :

- Axe 1 : Fédérer les professionnels du tourisme pour une offre de qualité
- Axe 2 : Développer les équipements structurants
- Axe 3 : Mutualiser et optimiser les moyens de promotion et de communication touristiques
- Axe 4 : L'ingénierie
- Axe 5 : La coopération.

A ce titre, les opérations suivantes, relatives au lancement et à la réalisation du Plan Qualité Identitaire, sont proposées au Comité Syndical en vue de leur inscription à la prochaine programmation Leader.

Le Plan Qualité Identitaire vise à appuyer un développement de la destination touristique Haut Languedoc et Vignobles, afin d'accompagner les structures dans la réponse aux nouveaux besoins « d'âme » des clientèles touristiques, par la mise en lumière des identités "patrimoniales" particulières du Pays : architecture, loisirs, gastronomie, environnement, véritable invitation à la découverte du territoire.

Ce plan s'appuie sur l'ensemble des prestataires de la chaîne de consommation touristique : hébergeurs, restaurateurs, sites culturels, sites de production ou de savoir faire, sites de loisirs, boutiques de terroir et se déclinera dans les opérations détaillées ci-après.

#### 1.1 - Développer une offre qualifiée identitaire (Axe 1)

La démarche de qualification Pays permettra, en trois ans, de qualifier 300 prestataires sur la base du référentiel Pays®, *via* une animation territoriale conduite en partenariat avec les labels existants.

La démarche permettra :

- pour les prestataires qualifiés, de passer du niveau 2 étoiles ou épis au niveau 3,
- d'intégrer des prestataires non encore qualifiés aujourd'hui.

La mise en réseau et la mise en produits des adhérents s'opèrera sur les trois filières d'activités thématiques du Pays :

- activités de loisirs –offre nature : randonnée, pêche, canoë-kayak, spéléologie et escalade,
- activités culturelles- offre patrimoniale : gastronomie, oenotourisme, visite de sites patrimoniaux naturels ou culturels;
- activités liées à la remise en forme et au thermalisme.

Le développement de la qualification des prestataires s'opèrera selon deux axes :

- mise en œuvre de la démarche "Assiette de Pays", initiée au niveau régional par la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique, par le recrutement sur ½ temps sur deux ans, en partenariat technique avec la FRPAT ;
- conseil qualité aux porteurs de projet et prestataires touristiques, dans leurs aménagements touristiques : il s'agit de poursuivre le partenariat avec le CAUE, qui apporte, plus largement, un soutien aux projets de valorisation patrimoniale des sites majeurs et à l'opération "Colorons le Pays".

## 1.2 - Mutualiser et optimiser les moyens de promotion et de communication touristique (Axe 3)

Les outils de promotion du Plan Qualité et des offres faciliteront la lisibilité de l'offre pour le client :

- adaptation aux séjours découvertes et à l'itinérance,
- séjours plus spécialisés,
- offres personnalisées.

Au delà des produits ou documentations de référence à l'usage des clients, les outils seront en adéquation générale avec la démarche qualité pour entraîner une dynamique de projets, d'initiatives autour et avec une fédération d'acteurs :

- lancement officiel de l'opération : événementiel sur une journée de rencontre des professionnels avec les labels et marques ; opération de communication auprès des prestataires et de la presse régionale et nationale spécialisée ou non ; le coût prévisionnel de l'action est de 4.590 € HT ;
- site Internet e-qualité : développement d'un mini-site Internet aux fonctionnalités suivantes :
  - information des prestataires,
  - inscription dans la procédure via un Extranet avec téléchargement,
  - mise à disposition des documentations qualité du Pays et des labels partenaires,
  - information sur les identités ;

la procédure Qualité Pays® doit être accessible à tous les prestataires désirant s'inscrire dans la démarche ; le suivi des prestataires doit nécessairement être opérant *via* un réseau sécurisé ; le site internet du Pays est l'outil de communication le plus adapté pour héberger l'ensemble des documentations liées à la procédure Qualité du Pays ; le coût prévisionnel de cette action est de 7.760 € HT ;

- les "pass" : outils de communication et facilitateurs d'accès aux sites et activités patrimoniales ou de loisirs, ils mettent en réseau les prestataires à travers des offres tarifaires adaptées aux différents publics, touristes ou habitants ; les pass seront disponibles sur le site internet du Pays, dans les OTSI ou chez les prestataires ; trois pass sont prévus : "pass-terroir", "pass-patrimoine", "pass-nature", à 500 exemplaires par thème ; le coût prévisionnel est de 4.050 € HT.
- les affiches thématiques : des affiches en quadrichromie seront remises aux prestataires qualifiés, afin de renforcer la lecture identitaire de l'offre touristique, sur les thèmes des paysages, du patrimoine et du terroir ; le montant de l'action est de 1.560 € HT.

La création d'une plateforme commerciale de réservation touristique ou "place de marché" a pour objectif de commercialiser la destination touristique "Haut Languedoc et Vignobles en Hérault" dans son ensemble. Le territoire acquiert ainsi une valorisation commerciale grâce à une maîtrise du marché touristique local.

Les objectifs de la place de marché sont, notamment, les suivants :

- permettre la commercialisation de l'ensemble de l'offre touristique qualifiée : hébergements de tous types, activités sportives, culturelles, loisirs, produits du terroir ou identitaires, offres spéciales,
- disposer de solutions de valorisation de produits : packages, suggestions de séjours,
- faciliter la commercialisation de l'offre touristique :
  - mise en ligne simple par le prestataire,
  - acte d'achat simplifié ;
- équiper les prestataires d'une solution adaptée à leur métier (campings, chambres d'hôtes, hôtels) lorsqu'ils n'ont pas de solution de mise en marché.

Une étude marketing, étude-conseil amont, permettra de définir l'univers de la marque des produits touristiques et autres produits du Pays Haut Languedoc et Vignobles :

- univers de la marque : contexte matériel, références en terme d'identités et immatériel, références en termes de signes, de valeurs verbales, de langage.
- codifications envisageables sur les différents supports fonction de l'univers de marque et des partenaires de la marque : labels et produits...
- rédaction du cahier des charges permettant de poser les principes et les bases du travail graphique,
- conception et réalisation des supports graphiques.

## **2 - Expertise technique des sentiers de randonnée**

L'engouement pour les pratiques d'activités de pleine nature, en Pays Haut Languedoc et Vignobles, confirmé par la forte fréquentation des itinéraires thématiques, atteste de réelles perspectives de développement touristique autour de ces activités.

En développant l'itinérance douce, déplacements doux alternatifs à la voiture, le Pays souhaite se positionner dans l'avenir en préservant son identité, son environnement et en valorisant ses patrimoines et ses productions locales. Il renforce ainsi son positionnement touristique défini autour du triptyque « Produits du Terroir / Cadre Nature / Art de Vivre » en y apportant une plus-value très valorisante en terme d'image et de services.

Le projet d'itinérance douce s'appuie sur un réseau d'itinéraires équestres, pédestres, cyclables, fluviaux, qui irrigue l'ensemble du pays à partir de deux dorsales que sont la Voie Verte du Haut Languedoc reliant Mazamet à Bédarieux, dans sa partie nord et le Canal du Midi dans sa partie sud.

Le réseau ainsi créé reliera les différents secteurs géographiques du Pays et les connectera directement aux agglomérations environnantes, stations touristiques du littoral et autres territoires ruraux de proximité.

### **2.1 - Partenariat avec Hérault Sport**

Le Pays a décidé, par délibération en date du 8 octobre 2009, d'engager une expertise technique du réseau de randonnées du territoire afin d'identifier l'état des sentiers et leur viabilité d'un point de vue juridique, technique et touristique.

Cette expertise sera un outil d'aide à la décision, en particulier pour établir les priorités et l'échéancier des projets à venir.

Dans la réalisation de cette opération, le Pays a souhaité s'adjoindre le concours d'une structure compétente dans le domaine des A.P.P.N.

Après consultation réglementaire, Hérault Sport a été retenu pour assurer cette mission d'assistance, sous forme d'appui technique et d'expertise de terrain, de coordination de l'action et de mise à disposition de moyens logistiques de l'association (journées-agent, locaux, matériel spécifique), conformément aux termes du projet de convention ci-joint.

La contrepartie financière de cet engagement s'élève à 15.200 € TTC, les crédits étant inscrits au BP 2011.

### **2.2 - Partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP34)**

Un projet de GR de Pays® a été validé dans le cadre du projet Itinérance, par délibération du Comité Syndical en date du 11/10/2010.

Ce dossier a ensuite été soumis au Comité de Programmation Leader en date du 06/12/2010 et bénéficie ainsi d'une subvention européenne au titre du FEADER, avec des cofinancements du Conseil général de l'Hérault, au titre des contreparties au programme Leader.

Le dossier d'homologation de l'itinéraire en GR de Pays®, par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (détentrice de la propriété intellectuelle de la marque), nécessite une expertise approfondie du tracé afin de garantir la qualité et la pérennité des itinéraires auxquels cette labellisation est accordée. C'est le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre qui assure cette expertise, à l'échelle du département.

L'avant-projet a été identifié sur notre territoire ; il s'agit maintenant, pour le CDRP34, d'engager, préalablement à la procédure d'homologation, une expertise de l'itinéraire selon le cahier des charges des GR® de Pays : expertise du tracé, définition d'un plan d'équipement signalétique et rédaction des descriptifs techniques de l'itinéraire, conformément aux termes du projet de convention ci-joint, pour un coût de mission qui s'élève à 31.900 € TTC ; les crédits sont également inscrits au BP 2011.

En conséquence, les plans de financements HT proposés pour ces différentes opérations sont les suivants :

	Coût total	Leader	Conseil Général	Autofin.
<b>Développer une offre qualifiée</b>				
Expertise CAUE	<b>15 967,09</b>	6 400,00	5 600,00	3 967,09
<b>Optimiser la promotion et la commercialisation</b>				
Outils de promotion	<b>28 780,68</b>	15 829,37	5 260,96	7 690,35
Plate-forme commerciale	<b>28 835,17</b>	15 860,44	9 259,56	3 715,17
Etude Marketing	<b>17 424,79</b>	9 583,62	7 375,38	465,79
TOTAL	<b>91 009,73</b>	47 673,43	27 495,90	15 838,40

Etant précisé que le Bureau, lors de sa réunion du 13 mai dernier, constatant que la FRPAT n'était pas en capacité de porter en maîtrise d'ouvrage l'opération « Assiette de Pays », propose que cette opération soit menée en interne par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, sans recrutement supplémentaire.

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer :

- sur le principe de la conduite des opérations relatives au Plan Qualité Identitaire, en maîtrise d'ouvrage Pays, sur les contenus et les plans de financement proposés,
- sur les termes des conventions de partenariat avec Hérault Sport, d'une part, et le CDRP 34, d'autre part,

et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite des opérations relatives au Plan Qualité Identitaire, en maîtrise d'ouvrage Pays, sur les contenus et les plans de financement proposés, sur les termes des conventions de partenariat avec Hérault Sport, d'une part, et le CDRP 34, d'autre part, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 26 mai 2011.

Le Président,  
Francis BOUTES

**SOUS-PREFECTURE**  
**REÇU LE**

**23 JUN 2011**

**SERVICE COURRIER**

